

SYNDICAT MIXTE FERME DU SCOT DES 3 VALLEES

3, place de la mairie
74 250 MARCELLAZ



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS – 3eme trimestre 2013

Date de parution : 7 Novembre 2016

TABLE DES MATIERES DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

1

N° Delib	Objet	Rubrique	Page
2013/09/001	Signature du marché d'élaboration SCoT des 3 Vallées	Adm générale	4-5
2013/09/002	Avenant à la convention de prestation de services entre la CC4R et SM du SCoT des 3 Vallées	Adm générale	5
2013/09/003	Décision modification n°1 du Budget Néant	Finances	6-7

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

2

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES 3 VALLEES

A Marcellaz, le 16 septembre 2013

Convocation - Comité Syndical

Lundi 23 septembre 2013 à 18h30

En la Mairie de Marcellaz

ORDRE DU JOUR

- Choix du prestataire pour l'élaboration du SCOT des 3 Vallées.
- Modification de la convention de prestation de services entre la CC4R et le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées.
- Décision budgétaire modificative.
- Délégation du Comité au Bureau Syndical concernant l'avis sur les PLU et autres avis prévus par un texte législatif ou réglementaire.
- Présentation du rapport d'activités 2012 du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées.
- Questions diverses.
 - ✓ Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Monsieur le Président

Bruno FOREL

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12

Courriel : contact@scot-3-vallees.com

3

I. DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt-trois septembre, à dix-huit heure trente, le Comité Syndical s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 16 septembre 2013
Nombre de délégués en exercice : 19
Nombre de délégués présents : 17
Nombre de délégués donnant pouvoir : 0
Nombre de délégués votants : 17

Présents : Mesdames/Messieurs, CHAFFARD Christine, CHARDON Patrick, CHATEL Bernard, DOMINGUES FOUQUE Marie-Laure, DUPRAZ Yves, DURET Marielle, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GENOUD Edmond, MOUCHET Denis, PELLISSON Jean, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, SALAMON Gérard, SANTONI Michel.

Donnant pouvoir : /

Absents excusés : Mesdames/Messieurs CHAPUIS Bernard, DUCROT Denis, GRIVAZ Etienne, MAURON Jean, REVUZ Daniel.

Assistent : Mesdames/Messieurs CARRIER Dominique, PAGNOD François.

Madame Christine CHAFFARD est nommée secrétaire de séance.

1. Signature du marché d'élaboration du SCoT des 3 Vallées

La consultation a abouti au dépôt de 9 candidatures.

La Commission d'Attribution s'est réunie à trois reprises :

- Le 30 juillet pour l'ouverture des plis,
- Le 3 septembre pour la sélection des candidats admis à auditionner,
- Le 10 septembre pour auditionner/négocier avec les trois candidats et sélectionner le prestataire.

Suite à ces réunions, la commission d'attribution propose de confier la mission d'élaboration du SCOT des 3 Vallées au groupement suivant :

Mandataire : SARL EPODE Co-traitant : ALGOE SA
Sous-traitants : BLEZAT CONSULTING, URBANIS, BERENICE
Montant hors taxes : 189 689 €
Durée de la prestation : 38 mois (approbation en octobre 2016)

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Tel : 04.50.35.55.85

Fax : 04.50.31.68.12 Courriel : contact@scot-3-vallees.com

4

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Président :

- à signer le marché pour l'élaboration du SCOT des 3 Vallées avec le groupement représenté par le mandataire, la SARL EPODE, pour un montant de 189 689 € hors taxes, à effectuer toutes les demandes et démarches administratives et financières nécessaires.

2. Avenant à la convention de prestation de service entre la CC4R et SM du SCOT des 3 Vallées

Il est rappelé au Comité Syndical que lors de sa séance du 11 avril 2012, il a été décidé de passer une convention de prestation de services entre le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées et la Communauté de Communes des 4 Rivières.

Suite au recrutement d'un agent à temps complet au sein du Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées, il convient de modifier les termes de la convention.

Il est ainsi proposé de modifier les termes de la convention de la manière suivante :

« Article 3 : Modalités de remboursement

Le remboursement des dépenses engagées pour le compte du SM du SCOT des 3 Vallées tient compte des charges suivantes:

- *Forfait administratif (fournitures administrative, téléphone, internet, frais postaux, photocopies, ...) basé sur une estimation des besoins.*
- *Participation aux frais de carburant du véhicule mise à disposition par la CC4R.*

Le remboursement aura lieu pour la première année au mois de décembre puis en deux fois; au plus tard le 30 juin pour le premier versement et avant le 1er décembre de l'année pour le second versement.

Ce coût pourra être réévalué en fonction des besoins, notamment en fournitures. Le coût sera porté à la connaissance du SM du SCOT des 3 Vallées chaque année avant la date d'adoption du budget.

Le remboursement des charges de personnel est à prendre en compte jusqu'au 1er juillet 2013, date de création du poste au sein du SM du SCOT des 3 Vallées.

ARTICLE 2 : Les autres articles de la convention cadre susvisée demeurent inchangés. »

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve les nouveaux termes de la convention de prestation de services entre le Syndicat Mixte du SCOT des 3 Vallées et la Communauté de Communes des 4 Rivières,
- autorise le 1er Vice-Président, Monsieur Jean Mauron, à signer l'avenant à cette convention.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

3. Décision modificative n°1 du budget

Le Budget Primitif 2013 a été basé sur la prévision du recrutement d'un agent au sein du Syndicat Mixte au 1er mai 2013. Le recrutement a eu lieu le 1er juillet 2013. Il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires à hauteur de 6 000 € entre les comptes 6411 (rémunération principales) et 6287 (remboursement de frais).

Par ailleurs, il est rappelé au Comité Syndical la délibération n°2013/02/004 portant sur la durée d'amortissement des biens et des subventions. La mise en place de l'amortissement n'a pas été prise en compte lors de l'élaboration du Budget Primitif 2013. Afin d'appliquer la délibération n°2013/02/004, il apparaît nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires à hauteur de 759 €. Pour cela, cette somme sera déduite en dépense de fonctionnement du compte 22 (dépenses imprévues) pour l'affecter au compte 6811 (dotations aux amortissements). En section d'investissement, cette somme sera prise en recette sur le compte 1321 (subvention Etat) pour être mise sur le compte 28183 (amortissement). Monsieur le Président présente le tableau d'amortissement pour l'année 2013 (ci-joint).

Enfin, la CC4R souhaite verser une partie de sa participation en section d'investissement afin de cibler la dépense sur les études du SCOT. Il apparaît alors nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires à hauteur de 43 941,56 €. En section de fonctionnement, ce montant sera déduit en recette au compte 7475 (participation) et en dépenses au compte 23 (virement à la section d'investissement). En section d'investissement, le compte 021 sera alors diminué en conséquence, le montant de 43 941,56 € étant affecté au compte 13251 (subvention d'investissement).

Il est donc nécessaire de réaliser les modifications budgétaires suivantes :

OBJET DES DEPENSES	CHAPITRE ET ARTICLE	BUDGET VOTE	DIMINUTION/ AUGMENTATION	BUDGET MODIFIE
Section de fonctionnement	R 74751	87 883,11	- 43 941,56	43 941,55
	D 6411	26 000	- 6 000	20 000
	D 6287	13 250	+6000	19 250
	D 6811	Compte non créé	+759	759
	D 022	1 000	-759	241
	D 023	68 000	- 43 941,56	24 058,44
Section d'investissement	R 28183	Compte non créé	+ 759	759
	R 13251	Compte non créé	+ 43 941,56	43 941,56
	R 021	68 000	- 43 941,56	24 058,44
	R 1321	11 500	- 759	10 741

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DES TROIS VALLEES

3 place de la Mairie - 74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY

Totaux	Fonctionnement : 127 750 Investissement 81 776,41	(-43 941,56)	Fonctionnement : 83 808,44 Investissement : 81 776,41
--------	--	--------------	---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- approuve la décision budgétaire modificative n°1 et le tableau d'amortissement pour l'année 2013 ci-joint,
- mandate Monsieur le Président pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération du Syndicat SCoT des 3 Vallées transmise au représentant de l'Etat le 26/09/2013.